Département des Deux - Sèvres

Communes d'Airvault, Saint-Généroux, Irais et Availles-Thouarsais

Rapport

Enquête publique

Du 26 août au 26 septembre 2019

Mode d'aménagement foncier et le périmètre du projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers.

Alain DEVAUX

Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

I. La procédure d'enquête 4

1) Décisions

2) Publicité

II. Le dossier d'enquête 5

1) Composition du dossier

2) Etude du dossier et contexte règlementaire

III. Déroulement de l'enquête 6

IV. Observations du public 9

ANNEXES 15

Conclusions et avis 16

L'arrêté préfectoral du 3 juin 2019 a ouvert et organisé une enquête publique portant sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre du projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers sur 5 massifs forestiers des communes suivantes : Availles-Thouarsais, Saint Généroux, Airvault, Irais. S'agissant d'une enquête sur un périmètre d'aménagement forestier, il n'y a pas d'étude d'impact.

Le périmètre d'étude de cette opération d'aménagement foncier fait suite à une démarche d'évaluation environnementale qui s'est déroulée lors d'une consultation réalisée entre octobre 2015 et avril 2016 par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Cette réunion a suscité un intérêt important auprès des propriétaires forestiers pour mener une restructuration foncière forestière dans les massifs du secteur de l'Airvaudais.

Ce projet d'échanges et de cessions amiables d'immeubles forestiers a été choisi par le CNPF suite à la consultation faite auprès des nombreux propriétaires, c'est une démarche expérimentale, en constante évolution et qui répondra au besoin de la restructuration de la propriétaire foncière sur les 5 massifs identifiés.

4 communes ont souhaité la mobilisation d'un outil d'aménagement foncier pour permettre la mise en œuvre de cette opération foncière et forestière. Pour établir un arbitrage équitable en 2017, le département a choisi de désigner pour mener cette opération foncière, le cabinet de géomètre *« Cerceau »* associé au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

2 commissions sont mises en place pour valider le projet :

- la commission intercommunale
- la commission départementale d'aménagement foncier.

A la suite des consultations menées par le Centre Régional de la Propriété Forestière, sur les 4 communes, Saint-Généroux, Irais, Airvault, Availles-Thouarsais, 5 massifs forestiers ont été retenus :

- le massif de Saint-Généroux et une partie du bois de la Praire d'une superficie de 141,42 ha,
- le massif d'Irais d'une superficie de 122,59 ha,
- le bois des Patelières et le bois de Moiré d'une superficie de 24,21 ha,
- le bois de la Praire d'une superficie de 4,67 ha.

Au regard des éléments connus, nous pouvons constater la diversité des boisements, la qualité des essences est variable suivant les massifs et entraine obligatoirement des valorisations différentes (bois de chauffage, bois de travail).

I. La procédure d'enquête

1) Décisions

Le commissaire enquêteur a été désigné le 15 février 2019 par décision numéro E 19000019/86 du tribunal administratif de Poitiers pour conduire l'enquête publique.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté du Conseil départemental des Deux - Sèvres n° 000712 du 4 juin 2019.

2) Publicité

La publicité dans la presse a été réalisée conformément aux prescriptions de l'arrêté du Conseil départemental soit :

- publication de l'avis d'enquête dans la « Nouvelle République » et « Centre Presse » mardi 6 août 2019 soit dans les 15 jours avant l'enquête et vendredi 30 août 2019 dans les 8 premiers jours de l'enquête,
- j'ai déposé les dossiers d'enquête avec les registres le 16 juillet 2019, j'ai pu constater l'affichage de l'avis d'enquête sur les extérieurs des mairies concernées,
- je me suis rendu sur les lieux d'affichages dans les massifs le 22 août 2019. 18 affiches règlementaires de couleur jaune, ont été implantées à l'aide de piquets de bois sur les lieux de l'enquête, à la croisée des chemins et sur le bord des parcelles de façon à être bien visible de tous.

Le dossier a été mis en ligne à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/eciff-airvault-2019.

II. Le dossier d'enquête

1) Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête comprend :

- la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais établie en application de l'article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime (procès verbal de la 1ère CIAF du 18 janvier 2019),
- le plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement foncier proposé,
- l'étude portant sur la consultation foncière des propriétaires forestiers des communes d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais prévue aux articles L.121-1 et L.121-3 du Code rural et de la pêche maritime ainsi qu'un diagnostic sylvicole des massifs du périmètre soumis à enquête publique,
- les informations mentionnées à l'article L.121-13 du Code rural et de la pêche maritime, portées à la connaissance du Président du conseil départemental des Deux-Sèvres par le Préfet des Deux-Sèvres,
- un recueil des documents administratifs (délibérations),
- le registre d'observations destiné au public.

2) Etude du dossier et contexte règlementaire

A l'issue des bilans de consultations et de concertations menées localement avec les propriétaires et les élus, le cabinet « *Cerceau* », présenté par Eric Richard, géomètre expert, met en place un « outil foncier » pour la réalisation de l'enquête :

- la possibilité d'échanges par parcelles entières dans le périmètre prévu (sans document d'arpentage),
- la possibilité de prévoir des soultes, déterminées par accords amiables, afin de compenser une différence en valeur vénale,
- pas de bornage,
- pas de travaux connexes,
- les propriétaires peuvent céder dans la limite de 7.500 € par propriétaire, toute parcelle boisée,

- le prix de la cession est assimilé à une soulte. Il est versé et recouvré par la commune,

- le projet de cession, passé par acte sous seing privé, est adressé pour autorisation à la commission intercommunale.

La commission intercommunale conduira le projet en 4 étapes :

- étape 1 : organisation d'une consultation auprès des propriétaires,

- étape 2 : prise de connaissance du rapport du président de la commission et examen des observations consignées sur le registre de la consultation et fixation d'un délai imparti aux propriétaires pour déposer les projets d'échanges,

- étape 3 : vérification des projets devant respecter l'objet de l'aménagement foncier ; renvoi des projets non conformes et détermination d'un nouveau délai pour recevoir les projets modifiés,

- étape 4 : validation des projets des propriétaires, notification des projets refusés et transmission des projets au président de la commission départementale d'aménagement foncier.

A l'issue des 4 étapes, la commission intercommunale transmet au président de la commission départementale d'aménagement foncier les projets d'échanges et de cessions conformes aux objectifs d'aménagement foncier.

La commission départementale doit justifier et approuver le plan des échanges. Elle s'assure de la régularité des projets et examine les recours portés par les propriétaires contre les décisions de la commission intercommunale dans le cas de rejets de projets d'échanges.

Le dépôt en mairie du plan du nouveau parcellaire vaut transfert de propriétés.

III. Déroulement de l'enquête

Conformément à l'arrêté du Conseil départemental des Deux-Sèvres du 4 juin 2019 l'enquête s'est déroulée du lundi 26 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019. Le commissaire enquêteur, accompagné du géomètre expert agréé, a tenu les permanences pour recevoir les observations en mairies aux dates et heures suivantes :

- lundi 26 août de 9 h à 12 h en mairie de Borcq sur Airvault et de 14 h à 17 h en mairie d'Irais,

- jeudi 5 septembre de 10 h à 13 h en mairie de Saint-Généroux et de 15 h à 18 h en mairie d'Irais,

- mardi 17 septembre de 9 h à 12 h en mairie d'Irais et de 14 h à 17 h en mairie de Saint-Généroux,

- vendredi 27 septembre de 9 h à 12 h en mairie de Saint-Généroux et de 14 h à 17 h en mairie de Borcq sur Airvault.

Le registre d'enquête, appelé registre des réclamations dans l'enquête d'aménagement foncier, ainsi que toutes les pièces du dossier, paraphées par mes soins avant le début de l'enquête, a été tenu à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des secrétariats des mairies suivantes :

- Borcq sur Airvault, lundi et jeudi de 14 h à 16 h.

- Saint Généroux, mardi et vendredi de 14 h à 17 h

- Irais, lundi et jeudi de 14 h à 17 h

- Availles-Thouarsais, lundi de 13 h 30 à 17 h 30, mardi et vendredi de 8 h à 12 h 30.

Durant toutes mes permanences j'ai été accompagné par un des représentants du cabinet « *Cerceau »*, soit Eric Richard géomètre expert en personne.

Préalablement à l'enquête ou au cours de celle – ci j'ai proposé différents échanges :

- le 25 mars 2019 à la préfecture de Niort, j'ai rencontré Aurélie Lafaiye du service environnement et aménagement foncier qui m'a remis un dossier et présenté le projet de façon complète. Eric Richard géomètre expert était présent. Nous avons fixé ensemble les modalités de l'enquête.

- le 27 mars 2019, j'ai reçu un courriel de Aurélie Lafaiye pour un report d'enquête :

Bonjour, comme je vous l'avais évoquée lors de notre rdv de lundi 25/03, le Département doit valider en Assemblée délibérante la proposition de la commission d'aménagement foncier de réaliser l'enquête publique sur le périmètre.

Or après échange avec notre service juridique (dont vous trouverez l'analyse ci-jointe), nous ne pouvons pas faire prendre à notre Président un arrêté d'ouverture d'enquête publique avant que l'assemblée délibérante est validée le principe de réaliser l'enquête publique.

Nous sommes donc contraints de la reporter. Au vu des délais de notifications de l'avis d'enquête à tous les propriétaires, il me semble raisonnable de reporter cette enquête publique à fin août/ septembre si cela est possible pour vous deux.

- le 12 avril 2019, j'ai reçu un courriel du service de la Préfecture :

Vous trouverez ci-joint les pièces de l'enquête publique. Je vous enverrai semaine 25 les 4 dossiers avec ces pièces ci-jointes et le registre pour dépôt dans les 4 mairies.

Les dates de publicité légale seront le 06/08/19 et le 30/08/19 si cela vous convient les mâts pour affichage de l'avis seront mis sur le terrain le 19/08. Je vous enverrai également l'arrêté et l'avis d'enquête publique pour relecture semaine 20. J'ai prévenu le TA du report de l'enquête publique.

- le 15 mai 2019, j'ai reçu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'avis d'enquête publique pour relecture avant signature.

- Le 25 juin 2019, j'ai reçu par courriel, l'emplacement des 18 panneaux d'avis d'enquête.

- Le 28 juin 2019, j'ai reçu à mon domicile les 4 dossiers complets pour les parapher et les déposer aux secrétariats des 4 mairies concernées.

- Le 16 juillet 2019, j'ai déposé dans les 4 mairies concernées les dossiers complets.

- Le 22 août 2019, j'ai contrôlé l'affichage dans les mairies et les 18 panneaux sur le terrain. Il manquait 1 panneau, le numéro 14 sur la commune d'Availles-Thouarsais, le bois de la Praire. Sur le massif d'Irais, le panneau 7 était détérioré, le service de la commune l'a réparé lundi 26 août.

A l'issue de l'enquête vendredi 27 septembre 2019 à 17 h à la mairie de Borcq sur Airvault, le registre a été clos par la commissaire enquêteur. J'ai récupéré les dossiers et registres des autres communes le même jour.

Un PV de synthèse a été remis le 3 octobre 2019 à Aurélie Lafaiye en charge du suivi du projet pour le département des Deux-Sèvres. La réponse à mes observations m'a été fournie par le Conseil départemental par courrier en date du 7 octobre 2019.

L'enquête s'est déroulée dans un climat de convivialité constant, la permanence devenant parfois le lieu de rendez vous des propriétaires ce qui leur a permis de discuter et d'échanger sur le principe et l'objectif de l'enquête.

La présence efficace d'un des membres du cabinet de géomètre a permis d'apporter des réponses immédiates et précises sur les demandes exprimées.

Les maires des 4 communes ont fait remettre aux différents propriétaires, par un agent assermenté, les documents de l'enquête publique.

IV. Observations du public.

79 observations ont été portées aux registres

5 observations sur registre dématérialisé

1 lettre de l'entreprise Calcia

1) Classements des observations

19 observations sur des demandes d'échanges et de regroupements

32 observations sur des demandes de ventes

15 observations sur des demandes d'échanges, de ventes et d'achats

3 observations sur des demandes d'achats

11 autres observations.

La commune d'IRAIS

18 OBSERVATIONS

- Concernant des demandes de regroupements ou d'échanges des parcelles :
  - **mesdames Viviane Lebeau, Colette Liaigre, Marie Caillault.**
- Concernant des demandes de ventes des parcelles :
  - **messieurs Philippe Chansault, Michel Proust, Jacques Sapin, michel Prézeau, Simon Maguy.**
- Concernant des demandes d'échanges,de ventes et d'achats :
  - **messieurs Joël Meunier, Bernard Menard, Serge Meunier, Guérineau et Girault, Dominique Poirault,**
  - **mesdames Françoise Geeroms, Christine Rabit**.
- Concernant des demandes d'achats :
  - **monsieur Francis Thiollet.**
- Autres observations :
  - **monsieur Lionel Clavière, 2 rue des hallières Argentine,79600 Saint Généroux** : je ne suis pas favorable au regroupement, ni à vendre.

- **monsieur Paul Philippe Emoré**: demande extension du périmètre du lieu dit « la vallée du souci » pour échange avec Monsieur Baudon.

La commune de SAINT- GENEROUX

44 OBSERVATIONS

➢ Concernant des demandes d'échanges et de regroupements de parcelles :

- **mesdames Geneviève Beauvieux, Yvette Ouvrard Landrey, Monique Legrand, Olivia Bourreau-Girault, Claudie Bodet,**
- **messieurs Jean Movello, Jean-Paul Coutault, Lionel Bodet , Michel Germond, Jacques Letard, Joel Girault, Roland Bourreau.**

➢ Concernant des demandes de ventes des parcelles :

- **mesdames Isabelle Menard, Francine Thomas, Claudy Dugas, Liliane, Sylvanie Avril, Annette Camus, Colette Rochard, Yolande Gouby,**
- **messieurs Michel Bruneau, Claude Babin, Joel Babin, Guillaume Gourjault, Jean-claude Bodet, J.Rousseau, Frédéric Avril, Claude Chargé, Jean Hullin, Civrais, Maurice Caillaud, Paul Chansault, JP Cornu.**

➢ Concernant des demandes d'échanges, de ventes et d'achats :

- **monsieur Thibeaudeau,**
- **mesdames Jocelyne Pinel Peschardière, GenevièveThibaudeau, Christine Gorry Dardot.**

➢ Concernant des demandes d'achats :

- **messieurs Bernard Faucher, Jean-Pierre Panier.**

➢ Autres observations :

- **madame Isabelle Boucher, 1 passe des Hérendes, 79100 Sainte-Raudegonde :** pour l'instant je suis en instance de réflexion.

- **monsieur Dominique Gatard, 14 rue Neil Armstrong, 76800 Sèvres-Auxaumont :** pour l'instant je suis en instance de réflexion.
- **madame Sylvie Gatard, 32 rue de la Brise potière, 49100 Angers** : pour l'instant je suis en instance de réflexion.
- **monsieur George et madame Josette Brault** : je ne suis pas favorable aux échanges, ni au nouveau cadastre, pas de vente.
- **madame Claudy Dugas** : souhaitons une extension du périmètre sur la section AE.
- **monsieur Guy Rillon** : pas d'accord pour échange amiable, mais pour un aménagement foncier avec bornage.
- **monsieur Jean Rillon** : pas d'accord pour échange amiable, mais pour un aménagement foncier avec bornage.

La commune de AIRVAULT *(BORCQ SUR AIRVAULT*)

17 OBSERVATIONS

- Concernant des demandes d'échanges et de regroupements des parcelles :
  - **mesdames Anne-Marie Ripoche, Marie-Laure Turpault,**
  - **messieurs Claudi Bodet, Jean-Paul Coutaud.**
- Concernant des demandes de ventes des parcelles :
  - **mesdames Michelle Guillenot, Ayrault –Chabrou, Duchesne,**
  - **messieurs Christian Gerbault, Yves Guespin, Michel Piteau.**
- Concernant des demandes d'échanges, de ventes et d'achats :
  - **messieurs Mickael Bouillin, Bruno Ayrault, Jacques Métreau,**
  - **mesdames Claudia Blaudineau, Marie-Ange Devie.**
- Autres observations :
  - **madame Aline Guillon-Million** : je ne suis ni vendeuse, ni acheteuse.
  - **madame Paulette Gainot** : je demande une extension du périmètre sur la commune de Saint-Généroux, AE230-AE407-AE514.

La commune d'AVAILLES-THOUARSAIS

- Concernant des demandes d'échanges de parcelles : 0
- Concernant des demandes de ventes des parcelles : 0
- Concernant des demandes d'échanges, ventes et achats : 0
- Concernant des demandes d'achats : 0
- Autres observations : 0

OBSERVATIONS SUR REGISTRE DEMATERIALISE

Monsieur Dominique Poupard

Je suis propriétaire des parcelles 317 ZK 52 et 317 ZK 56 qui sont dans le périmètre d'étude du secteur Moiré. Je n'ai pas vu passer la consultation et n'ai donc pas répondu.
Je suis vendeur de ces parcelles si cela permet de restructurer la zone (sans possibilité d'échange; je ne suis pas propriétaire d'autres parcelles en forêt sur les communes concernées).

Monsieur Olivier Morin

La famille Mie / Morin constituée de Nicole Mie, Philippe Morin et Olivier Morin sont d'accord pour un remembrement de leurs parcelles. Si la mairie le souhaite, ils pourraient vendre également leurs parcelles.

Nous sommes joignable au : 06.88.93.16.50
Olivier Morin
Fontaneilles
12640 Rivière sur Tarn

Questions diverses

Madame Marie-Elise Dionneau

En cas d'échange ou de vente de parcelles, les personnes concernées ont-elles le choix du notaire ?
Est-ce que le revenu cadastral des bois, taillis augmentera après la réorganisation foncière et si oui dans quelle proportion ?

Madame Claire Gaborit -Héliard
64 quai de la FOSSE
44100 NANTES
Madame Anne Gaborit - Bernard
La Renaudière
50750 Sainte SUZANNE sur VIRE
Tél. : 06 48 19 09 34

Nous sommes propriétaires en indivision de 18 parcelles citées ci-dessous et a priori concernées par le projet d'aménagement foncier.
Nous serions favorables à la vente de ces parcelles ou à des échanges permettant une meilleure exploitation des massifs forestiers suivants :

- LE MEILLEREAU section AN N° 241
- SUR PHILIPPE section AN N° 333
- PUMAIN section AN N° 590
- *LA VALLEE DE LA RIE section YM N°39 et N°49*
- *BOIS SUR ROCHE section AE N° 438*
- *LE BOURDON section AE N° 635*
- *MONTEIL section AI N° 88, 93, et 95*
- LES SUSSAIS section AL N° 157
- LES CHAMPS d'AVAILLES section AM N°52 et 54
- LE GENETAIS SUD section AM N° 236
- LA VIELLERESSE section AM N° 927
- LES GRANDES VALLEES LA CHA section AM N° 1177
- LE SABLON section AM N°1450 et 1832

Il apparait également que les parcelles suivantes ne sont pas comprises dans le périmètre du projet d'aménagement foncier :

- La Vallée de la Rie section YM 39 ET 49
- Bois sur Roche section AE 438
- Le Bourdon section AE 635
- Monteil section AI 88, 93, et 95.

Dans l'hypothèse où ces parcelles seraient boisées, nous souhaiterions qu'elles puissent être incluses dans le périmètre du projet d'aménagement actuellement soumis à enquête.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

COURRIER REÇU LE
27 SEP. 2019
MAIRIE D'AIRVAULT

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique
Mairie de Borcq sur Airvault
19 rue de la mairie
79600 BORCQ SUR AIRVAULT

Ciments Calcia
Direction Industrielle et Technique
Département Foncier
Les Technodes
78930 Guerville
France
Tél +33 (0) 1 30 98 74 89
www.ciments-calcia.fr

Guerville, le 20 septembre 2019

Réf. : PW_19 09 80

Objet : Aménagement foncier et périmètre du projet d'échanges et cessions amiable d'immeubles forestier sur les communes d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance de l'enquête publique en objet, se terminant le 27 septembre prochain, dont nous avons consulté les éléments sur le site internet : https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/toutes-les-enquetes-et-concertations/amenagement-foncier-et-perimetre-du-projet

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, nous vous confirmons que Ciments Calcia est propriétaires de quelques parcelles forestières disséminées dans le périmètre d'étude et plus particulièrement dans les massifs d'Irais et des Patelières.

Par le présent courrier nous vous faisons part de la position favorable de Ciments Calcia à opérer des échanges dans le périmètre d'étude si cela permet une meilleure exploitation sylvicole des massifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Philippe WOLFF
Responsable Pôle Foncier
pwolff@ciments-calcia.Fr
01 34 77 78 66

La plupart de ces observations a été vue lors des permanences avec le géomètre et a fait l'objet de nombreuses discussions avec les propriétaires.

ANNEXES

Avis Enquête Publique du 3 juin 2019

Avis de passage Presse

Certificats d'affichages des communes : Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais, Airvault

Extraits des registres des délibérations des mairies : Saint-Généroux, Irais, Availles-Thouarsais, Airvault

Délibération n°15C : commission permanente du Conseil départemental

Arrêté portant ouverture de l'enquête publique n° 000712

Procès-verbal de synthèse des questions

Réponses du département et géomètre.

CONCLUSIONS et AVIS
du
Commissaire enquêteur

PROJET D AMENAGEMENT FONCIER et le PERIMETRE DU PROJET D'ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES FORESTIERS SUR LES

Communes d'Airvault, Saint-Généroux, Irais et Availles-Thouarsais

Enquête publique
du 26 août au 27 septembre 2019
Alain DEVAUX Commissaire enquêteur

Vu la décision du tribunal administratif E 19000019/86 du 15 février 2019 portant désignation du Commissaire enquêteur.

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres du 3 juin 2019 portant ouverture de l'enquête publique.

Vu l'avis d'enquête publique du 3 juin 2019.

Vu l'arrêté du Conseil départemental des Deux-Sèvres du 8 juillet 2013 ordonnant l'opération d'aménagement foncier.

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Considérant que :

- l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du Conseil départemental des Deux-Sèvres,

- le dossier d'enquête comprend les pièces prévues par le Code de l'Environnement,

- ce projet a fait l'objet d'une très large information du public ce qui s'est traduit à l'enquête par une participation notable et régulière du public. 85 observations ont été inscrites au registre,

- cette procédure d'aménagement foncier permet aux détenteurs de petites parcelles de les vendre sans frais d'acte notarié. Cette disposition permet

d’encourager la vente des toutes petites parcelles, ce qui permet d’en réduire notablement le nombre,

- ce projet d’échanges et de cessions amiables d’immeubles forestiers a été choisi par le CNPF suite à la consultation faite avec les nombreux propriétaires, c’est une démarche expérimentale, en constante évolution et qui répond au besoin de restructuration de la propriétaire foncière, sur les 5 massifs identifiés,

- les avis exprimés lors de l’enquête publique sont clairement de deux natures. Des propriétaires souhaitent échanger ou vendre afin d’obtenir des parcelles les plus rationnelles possibles,

- le mode d’aménagement foncier et le périmètre du projet d’échanges et cessions amiables peuvent évoluer au fil du temps et intégrer les préoccupations des propriétaires,

- les communes et les nombreux propriétaires souhaitent que cette opération aboutisse le plus vite possible. Les propriétaires ont apprécié le mode d’échanges amiables. Certains demandent à élargir le périmètre, ce qui me semble une très bonne démarche dans la limite du possible,

- les propriétaires vont pouvoir trouver des compromis dans leurs projets d’échanges ou de vente de parcelles qui vont indirectement offrir des différentes potentialités forestières des boisements et des possibilités d’avenir sur la qualité des massifs.

En conséquence, j’émets un **AVIS FAVORABLE** sur le mode d’aménagement foncier et le périmètre du projet d’échanges et cessions amiables d’immeubles forestiers sur les communes d’Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais.

.

Fait à Loudun le 15 octobre 2019

Le Commissaire enquêteur

Alain DEVAUX